

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 2 MAI 2016 à 19 h 00

Monsieur le Maire ouvre la séance, en qualité de Président, suite à la convocation qui a été adressée à chaque conseiller le 25 avril 2016, conformément à la procédure prévue par l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Locales

## PRÉSENTS :

**M. Gilles SALLAFRANQUE - M. Jean-Marie CHUSSEAU - M. Jacky HALLARD – M. Serge MIQUEL - Mme Gaëlle SABOURAUD - M. Michel JEAN M. Jean FAYOLLE - Mme Muriel BOYER – M. Guillaume MARTIN – Mme Annick TETAUD – M. MINGUEZ Xavier** (entre en séance à 19h30).

Date de la convocation : **le 27 avril 2016.**

Absents excusés : 4

Absent non excusé : **0**

Procurations : **Mme Patricia SAID** est représentée par M. Guillaume MARTIN

**M. Rénald BARBOT** est représenté par M. Gilles SALLAFRANQUE

**M. Emmanuel CRÉTIN** est représenté par M. Jacky HALLARD

**Mme Annick GOULEVANT** est représentée par M. Serge MIQUEL.

Monsieur le maire fait procéder à la désignation du Secrétaire de séance :

**M. Xavier MINGUEZ**

et sollicite les conseillers sur le dernier compte-rendu : **Pas d'observation.**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

. **cara – convention pour l'organisation du marché fermier.**

. **DIA**

Le conseil accepte à l'unanimité.

## 04 / 41 – Choix de l'entreprise – TRAVAUX RUE DE LA SOURCE

### **Autorisation de signature, marché à procédure adaptée – Travaux de voirie « Rue de la Source »**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé de lancer un appel d'offre concernant les travaux de voirie « Rue de la Source » (DCM du 14 mars 2016).

Monsieur le Maire signale au Conseil que la commission d'appel d'offres a examiné les différentes candidatures et les offres associées.

Il est procédé à la lecture des conclusions de la commission suite aux analyses réalisées :

Classement des offres	Entreprises	Note pondérée	Montant HT
1	GP	0.988	43 516,83 €
2	SCOPTA	0.892	49 437,00 €
3	DAVID	0.840	54 066,00 €
4	EUROVIA	0.848	56 668,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 9 voix pour et 1 abstention (Mme Sabouraud) :

- de suivre l'avis de la commission d'appel d'offres et de retenir l'offre économiquement la plus intéressante, en l'occurrence l'offre de l'entreprise GP
- d'autoriser Monsieur le Maire le marché (MAPA) avec l'entreprise GP d'un montant de 43 516,83 € H.T.

Le conseil municipal demande à conserver les puits et de les restaurer.

#### **04 / 42 – Choix de l'entreprise – Travaux salle du port**

Monsieur le maire rappelle que le Conseil Municipal avait décidé d'effectuer des travaux de rénovations des bâtiments du Port. Des demandes de subvention ont été faites et sont en instance de décision. Les premiers travaux (ouverture d'une porte) pouvant avoir lieu avant la saison touristique, il s'agit pour le moment de retenir les entreprises.

Plusieurs devis ont été demandés dans les différents corps de métiers.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** décide à l'unanimité de retenir les entreprises suivantes :

<b>Travaux</b>	<b>Entreprises retenues</b>	<b>Montant H.T.</b>
Maçonnerie Gros oeuvre	Ent. FARGEAS	9 136,90 €
Couverture	Ent. FARGEAS	5 221,50 €
Zinguerie	Ent. FATOU	2 025,92 €
Remplacement des portes et fenêtres	Ent. PINAUD	9 327,60 €
Doublage et isolations des murs intérieurs	Ent. GEAY	6 757,20 €
Volets	Ent. PINAUD	4 014,90 €
Electricité et chauffage	Ent. GUITTARD	4 790,91 €
Carrelage	Ent. Léone Carrelage	5 024,00 €
Peintures intérieures et extérieures	Ent. Laurent CRÉTIN	7 658,54 €

#### **04 / 43 – Choix de l'entreprise – Renouvellement du photocopieur de la mairie**

Monsieur le maire rappelle que le photocopieur de la mairie arrive en fin de vie (9 ans) et qu'il y a lieu de penser à son renouvellement.

Plusieurs propositions ont été demandées à différentes maisons.

<b>Sociétés</b>	<b>Prix d'achat H.T</b>	<b>Prix copie N et B</b>	<b>Prix copie couleur</b>
Espace Média (Royan)	3 424,00 €	0,0045 €	0,045 €
DESK CENTRE – Jeapi (Périgny)	3 065,00 €	0,0040 €	0,040 €
B.S.I. (St Georges de Didonne)	2 950,00 €	0,0050 €	0,045 €
MINOLTA	3 159,00 €	0,0039 €	0,039 €

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal** décide à l'unanimité de retenir :

- La société BSI pour un montant de 2 950 € H.T

### **Choix de l'entreprise – Rideaux salle du port**

Des devis complémentaires ont été demandés pour installer des rideaux ou des stores dans la salle du port. Ils sont présentés au conseil municipal :

Fournisseur	Désignation	Montant TTC	devis
<b>Mme JAUD</b>	confection de rideaux occultant	<b>5 543,80 € TTC</b>	<b>Non retenu</b>
	Stores électriques	<b>8 581,68 € TTC</b>	<b>Non retenu</b>
	Stores (enroulement treuil et manivelle)	<b>4 520,58 € TTC</b>	<b>A l'étude</b>
<b>Geay menuiserie</b>	Stores à bandes verticales	<b>2 245,32 € TTC</b>	<b>A l'étude</b>
	1 Store toile extérieur et stores à bandes verticales	<b>3 373,27 € TTC</b>	<b>Non retenu</b>

Le conseil municipal décide de ne pas retenir les devis concernant la confection de rideaux (Mme Jaud), et l'installation de stores électriques (Mme Jaud) et le devis avec un store à enroulement extérieur (Geay menuiserie). Le conseil décide de revoir les devis et le sujet à un prochain conseil.

### **04 / 44 - CARA - Convention plan d'action touristique 2016 relatif à la convention cadre de partenariat**

Il est nécessaire de passer une convention de partenariat avec la CARA pour la réalisation d'actions touristiques partagées concernant le territoire de l'Agglomération Royan Atlantique.

Considérant que la convention cadre de partenariat établie pour 3 ans définit un programme d'actions annuel et ses modalités de financement.

Pour 2016 le programme d'actions est le suivant :

- Elaboration d'un projet touristique territorial
- Edition d'un guide des animations estivales
- Organisation des RTT3
- Organisation d'éductours
- Animation d'ateliers de « qualification numérique de l'offre »
- Elaboration de la phase II du site internet de séjour
- Mise en place d'un wifi de territoire
- Mise en place d'indicateurs de performance
- Présentation du territoire sur le document d'appel départemental pour la clientèle étrangère
- Participation aux groupes de travail Charente Maritime Tourisme
- Sensibilisation et coordination des formations aux outils « Open sytem » et « mini-sites »
- Position collégiale sur la problématique de la valorisation des établissements non classés

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le programme d'actions 2016
- D'autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente décision.

**04 / 45 CARA – Convention pour l'organisation du marché fermier du 3 septembre 2016.**

Dans le cadre de sa compétence « développement économique », sont reconnus d'intérêt communautaire « la participation aux actions de diversification, la promotion et la communication sur les filières et produits ».

La CARA, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, les communes et les associations locales concernées organise un marché fermier sur 4 communes (Chaillevette, Mornac, Barzan, Royan) de son territoire hors saison estivale. Ces manifestations sont complétées par l'organisation d'un repas à base des produits proposés par les producteurs présents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- . d'accepter la convention pour l'organisation du marché fermier du 3 septembre 2016,
- . autorise le Maire à signer cette convention

**04 / 46 – DIA Supérieure à 200 000 €**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner supérieure à 200 000 €uros soumises au droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme et qu'il y a lieu de se prononcer sur notre droit de préemption :

Le 25.04.2016, Me Lestrille Notaire à Etaules (17) pour la vente de la propriété située 23 rue du port.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- . de ne pas user de son droit de préemption pour cette propriété.

**La séance est levée à 20 h 00.**

**Liste des délibérations par numéros d'ordre**

**04 / 41 – Choix de l'entreprise - RUE DE LA SOURCE**

**04 / 42 – Choix de l'entreprise – Travaux salle du port**

**04 / 43 – Choix de l'entreprise – Renouvellement du photocopieur de la mairie**

**04 / 44 - CARA - Convention plan d'action touristique 2016 relatif à la convention cadre de partenariat**

**04 / 45 - CARA – Convention pour l'organisation du marché fermier du 3 septembre 2016.**

**04 / 46 – DIA Supérieure à 200 000 €**

**SIGNATURE PV CONSEIL MUNICIPAL DU 2 mai 2016**

<b>N°</b>	<b>NOM</b>	<b>PRÉNOM</b>	<b>Fonction</b>	<b>signature</b>
1	SALLAFRANQUE	Gilles	Maire	
2	HALLARD	Jacky	adjoint	
3	CHUSSEAU	Jean-Marie	adjoint	
4	SABOURAUD	Gaëlle	adjointe	
5	MIQUEL	Serge	adjoint	
6	FAYOLLE	Jean	Conseiller municipal	
7	JEAN	Michel	Conseiller municipal	
8	MINGUEZ	Xavier	Conseiller municipal	
9	MARTIN	Guillaume	Conseiller municipal	
10	BARBOT	Rénald	Conseiller municipal	A donné procuration
11	BOYER	Muriel	Conseillère municipale	
12	CRÉTIN	Emmanuel	Conseiller municipal	A donné procuration
13	SAID	Patricia	Conseillère municipale	A donné procuration
14	TÉTAUD	Annick	Conseillère municipale	
15	GOULEVANT	Annick	Conseillère municipale	A donné procuration

